



Assemblée générale

Distr. générale
11 octobre 2024
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Cinquante-septième session

9 septembre-11 octobre 2024

Point 6 de l'ordre du jour

Examen périodique universel

Décision adoptée par le Conseil des droits de l'homme le 1^{er} octobre 2024

57/113. Textes issus de l'Examen périodique universel : République dominicaine

Le Conseil des droits de l'homme,

Agissant dans le cadre du mandat que l'Assemblée générale lui a confié dans sa résolution [60/251](#), du 15 mars 2006, et conformément à ses résolutions [5/1](#) et [16/21](#), des 18 juin 2007 et 25 mars 2011, et à la déclaration de son président [PRST/8/1](#), du 9 avril 2008, concernant les modalités et pratiques relatives à l'Examen périodique universel,

Ayant procédé à l'Examen concernant la République dominicaine le 7 mai 2024 conformément à toutes les dispositions pertinentes de l'annexe de sa résolution [5/1](#),

Adopte les textes issus de l'Examen concernant la République dominicaine, à savoir le rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel¹, les observations de la République dominicaine sur les recommandations et/ou conclusions, ses engagements et les réponses qu'elle a apportées, avant l'adoption desdits textes en plénière, aux questions ou aux points qui n'avaient pas été suffisamment traités pendant le dialogue mené dans le cadre du Groupe de travail².

*33^e séance
1^{er} octobre 2024*

[Adoptée sans vote.]

¹ [A/HRC/57/16](#).

² [A/HRC/57/16/Add.1](#) ; voir aussi [A/HRC/57/2](#), deuxième partie, chap. VI.

